

ANNULE & REMPLACE LE CP 2018/10

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LE 10 FÉVRIER 2018 DANS LE CADRE DU « MAS MATIN CONGO KARAYIB »

LE GOSIER, 8 FEVRIER 2018 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier, informe la population que dans le cadre du défilé carnavalesque « Mas matin congo karayib », qui se tiendra le samedi 10 février 2018 la circulation sera réglementée de 14h à 17h le temps du passage du défilé de Blanchard à Bas-Du-Fort.

Le défilé se tiendra selon l'itinéraire suivant :

Départ- Territoire des Abymes - Territoire de Pointe-à-Pitre (Rond-point Blanchard) - station Total Blanchard - parking de l'aquarium - sentier en terre de la cocoteraie vers le Palais des Sports - Rue Paul VALENTINO - Route de Bas-Du-Fort

Arrivée : Plage de Bas-Du-Fort / Village Viva.

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à l'article R.610-5 du Code Pénal.